REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-=-=-=-=-=-=-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-=-=-=-=-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1963

DECRET N° 63- 64 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

DÉCRÊTE :
-=-=-=-=-=-

ARTICLE 1er.-Mr. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique assurera l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence du Dr. Emile Derlin ZINSOU.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1